

N° 318

---

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

---

---

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 février 2007  
Enregistré à la Présidence du Sénat le 29 mai 2007

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (1), présidée par M. Paul GIROD, sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2006.***

Par M. Marc MASSION,

Secrétaire-rapporteur,

Sénateur

---

*(1) Cette commission mentionnée à l'article 103 du Règlement est composée de : M. Paul Girod, président ; M. François Trucy, vice-président ; M. Marc Massion, secrétaire-rapporteur ; MM. Joël Bourdin, François Fortassin, Thierry Foucaud, Yves Fréville, Yann Gaillard, Jean-Jacques Jégou, François Marc et Jean-Pierre Placade.*



## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
<b><u>PREMIERE PARTIE : L'EXECUTION DU BUDGET 2006</u></b> .....	7
<i>I- Le budget institutionnel du Sénat</i> .....	8
A - La section d'investissement .....	10
B - La section de fonctionnement .....	10
1. les charges.....	10
2. les produits .....	12
<i>II - Le budget du Jardin du Luxembourg</i> .....	13
A - La section d'investissement .....	13
B - La section de fonctionnement .....	13
1. les charges.....	15
2. les produits .....	15
<i>III - Le budget du Musée du Luxembourg</i> .....	16
A - La section d'investissement .....	17
B - La section de fonctionnement .....	17
1. les charges.....	17
2. les produits .....	17
<b><u>DEUXIEME PARTIE : LE COMPTE DE RESULTAT</u></b> .....	19
<b><u>TROISIEME PARTIE : LE BILAN</u></b> .....	21
<b><u>QUATRIEME PARTIE : LES COMPTABILITES ANNEXES</u></b> .....	22
<b><u>CINQUIEME PARTIE : LES COMPTES DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN</u></b> .....	34
<b><u>SIXIEME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIETE DE PROGRAMME « PUBLIC-SENAT »</u></b> .....	36
EXAMEN EN COMMISSION.....	58
<b><u>ANNEXE : PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITES DU SENAT POUR L'ANNEE PARLEMENTAIRE 2005-2006</u></b> .....	59

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'exercice 2002, les conclusions de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat sont rendues publiques. Depuis l'année dernière, elles intègrent les comptes de la société de programme « Public Sénat », dont la dotation figure au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Il convient de rappeler qu'en vertu de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, inscrite au premier alinéa de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires et solennellement réaffirmée par deux décisions du Conseil Constitutionnel<sup>1</sup>, la vérification et l'apurement des comptes du Sénat sont confiés à une commission parlementaire.

Cette commission spéciale, instituée par l'article 103 du règlement du Sénat, est nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques. Elle compte normalement dix membres. Toutefois, dans la mesure où tous les groupes politiques doivent y être représentés, le nombre de ses membres est éventuellement augmenté pour satisfaire à cette obligation. Tel est le cas de la commission nommée au mois d'octobre 2006, qui compte onze membres.

Dans les trois mois de sa saisine par les Questeurs, la commission fait rapport à l'effet d'autoriser ces derniers à arrêter les comptes de l'exercice, à reporter les reliquats éventuels et à octroyer les quitus. A cette fin, elle peut procéder, sur pièces et sur place, à tous les contrôles qu'elle juge utiles.

En cas d'irrégularités comptables, elle rend compte au Président du Sénat.

### **La comptabilité du Sénat et les orientations retenues dans le cadre du processus de certification des comptes de l'Etat par la Cour des comptes**

La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances (LOLF) prévoit, en son article 58, alinéa 5, la certification, par la Cour des comptes, de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'Etat.

Il résulte des échanges de lettres entre M. le Président du Sénat, MM. les Questeurs du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes que, s'il n'y a pas lieu à certification proprement dite des comptes des assemblées, la Cour doit, pour pouvoir certifier les comptes de l'Etat dans son ensemble, parvenir à une assurance raisonnable sur la qualité de l'ensemble des comptes, et notamment attester leur exhaustivité.

Avant de décrire le processus par lequel le Sénat se propose d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de rappeler son point de départ, autrement dit la situation des comptes des assemblées au regard des principes comptables retenus par la LOLF.

La comptabilité générale du Sénat est tenue, depuis cinq ans, selon le principe des droits constatés et du service fait désormais applicable à toutes les administrations d'Etat<sup>2</sup>. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile, le Sénat ayant supprimé la période complémentaire à compter de l'exercice 2006. Le paiement des factures présentées au-delà du 31 décembre est assuré selon la procédure des « factures non parvenues » et fait l'objet d'un rattachement à l'exercice (conformément à la date à laquelle le service a été fait) sur la base de la récapitulation établie et communiquée par les services gestionnaires.

<sup>1</sup> L'une, la n° 2001-448 en date du 25 juillet 2001, concerne la loi organique relative aux lois de finances, l'autre, la n° 2001-456 en date du 27 décembre 2001, la loi de finances pour 2002. Cette dernière décision précise même que les pouvoirs publics constitutionnels déterminent eux-mêmes les crédits nécessaires à leur fonctionnement et que cette règle est inhérente au principe de leur autonomie financière qui garantit la séparation des pouvoirs.

<sup>2</sup> La comptabilité budgétaire est également tenue selon le principe des droits constatés depuis la même date.

Il est établi, pour chaque exercice depuis 2002, un bilan et un compte de résultat. La structure de ces documents est globalement conforme aux règles comptables habituellement admises. Mais, sur certains points, les conventions arrêtées lors de l'établissement du bilan d'ouverture ont conduit en pratique à des simplifications dont les principales sont les suivantes :

- alors que les immobilisations financières figurent au bilan dans leur intégralité, seules les immobilisations corporelles et incorporelles entrées dans le patrimoine du Sénat postérieurement à l'établissement du bilan d'ouverture (1<sup>er</sup> janvier 2002) y sont retracées. La question de l'étendue de la valorisation des biens antérieurement incorporés dans ce patrimoine et des règles qui lui sont applicables se pose donc. Dans la catégorie particulière des immeubles bâtis, les immeubles historiques que sont le Palais du Luxembourg et le Musée du Luxembourg, ainsi que le Jardin du Luxembourg, semblent pouvoir être valorisés à l'euro symbolique, conformément aux règles arrêtées pour les administrations et services d'Etat ; les autres immeubles doivent faire l'objet d'une évaluation.

- des amortissements pour dépréciation sont calculés depuis 2002 selon la méthode linéaire (et conformément au PCG, c'est-à-dire *prorata temporis*) : la durée d'amortissement des biens est conforme au plan comptable général ; toutefois leur comptabilisation est dérogatoire car elle est neutralisée au compte de résultat (par une écriture au compte 780), ainsi qu'au bilan (les comptes 281/282 sont compensés par l'ajustement du compte de dotation d'investissement, soit le compte 131).

- des provisions sont effectivement constatées chaque année mais elles ne concernent que les immobilisations financières

Enfin, le Sénat ne comptabilise aucun stock.

Pour l'application à l'Etat des règles de comptabilité générale, la LOLF a retenu le principe que ne seraient admises que les adaptations liées à la spécificité de l'action publique. Le même principe devrait être retenu pour l'harmonisation des règles comptables suivies par le Sénat, compte tenu, en outre, du principe constitutionnel d'autonomie des assemblées. Des spécificités structurelles, notamment les différences de périmètre comptable, devront être préservées, les assemblées parlementaires étant les seules entités de l'Etat qui gèrent non seulement des paies, mais aussi des pensions et des prestations de sécurité sociale (sous la forme de budgets annexes). Il convient par ailleurs que l'aménagement des règles comptables observées par le Sénat se fasse dans la plus totale transparence.

La première étape est donc l'établissement d'un nouveau référentiel comptable. Pour mener à bien cette tâche, le Sénat a choisi de s'adresser au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, chargé de représenter, de réglementer et de contrôler la profession comptable. La mission confiée à cette institution fait porter la nécessaire adaptation sur trois éléments : le référentiel comptable proprement dit, les procédures de contrôle interne et les procédures d'arrêtés de comptes. A cette fin, une convention, établie sur un texte commun avec l'Assemblée nationale, a été signée par le Sénat avec le Conseil supérieur. Elle prévoit qu'il sera procédé à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice 2007 au regard du référentiel refondu ; le terme de cet examen devrait être la délivrance d'une attestation certifiant qu'il n'a pas été relevé d'éléments conduisant à considérer que ces comptes ne sont pas établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.

L'attestation ainsi délivrée sera adressée à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat, qui la transmettra à la Cour des comptes en l'assortissant, si elle le juge opportun, de ses propres commentaires.

<b>SENAT - TOUS BUDGETS CONFONDUS</b>					
<b>COMPTES</b>		<b>BUDGET INITIAL</b>		<b>BUDGET EXÉCUTÉ</b>	
		<b>2006</b>		<b>2006</b>	
				<b>SOLDE</b>	
	Subventions affectées	131	5 640 800	4 138 300	1 502 500
	Prélèvement sur fonds propres	131	5 075 200	0	5 075 200
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>10 716 000</b>	<b>4 138 300</b>	<b>6 577 700</b>
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			<b>700 000</b>	<b>479 309</b>	<b>220 691</b>
	Logiciels	205	700 000	479 309,05	220 691
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>10 016 000</b>	<b>10 643 601</b>	<b>-627 601</b>
	Agencements et aménagements de terrains	212	0	0	0
	Constructions	213	4 459 000	5 630 934,34	-1 171 934
	Installations techniques, matériels et outillage	215	2 032 000	721 908,20	1 310 092
	Collections et oeuvres d'art	216	25 000	261 599,00	-236 599
	Autres immobilisations corporelles	218	3 500 000	4 029 159,46	-529 159
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>10 716 000</b>	<b>11 122 910</b>	<b>-406 910</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>10 716 000</b>	<b>11 122 910</b>	<b>-406 910</b>
<b>60 ACHATS</b>			<b>8 628 800</b>	<b>6 476 414</b>	<b>2 152 386</b>
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	4 334 100	2 630 239,59	1 703 860
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	4 254 700	3 775 542,41	479 158
	Achats de marchandises	607	40 000	70 631,80	-30 632
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>			<b>15 719 900</b>	<b>13 381 443</b>	<b>2 338 457</b>
	Sous-traitance générale	611	2 080 000	1 991 792,57	88 207
	Redevance de crédit-bail	612	700 000	621 498,75	78 501
	Locations	613	853 700	1 137 896,79	-284 197
	Charges locatives et de co-propriété	614	180 000	132 548,63	47 451
	Entretien, réparations, restauration	615	9 430 500	8 213 526,74	1 216 973
	assurances	616	287 000	227 502,75	59 497
	Etudes et recherche	617	1 121 800	145 603,09	976 197
	Divers	618	1 066 900	911 074,08	155 826
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>			<b>22 008 100</b>	<b>21 056 965</b>	<b>951 135</b>
	Personnel extérieur	621	122 000	221 944,55	-99 945
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	1 661 100	1 199 975,53	461 124
	Publicités, publications, relations publiques	623	5 183 900	5 004 111,66	179 788
	Transport de biens et transport du personnel	624	220 000	246 421,75	-26 422
	Déplacements, missions et réceptions	625	9 264 600	9 152 063,02	112 537
	Frais postaux et de télécommunications	626	5 556 500	5 232 448,45	324 052
<b>63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			<b>975 800</b>	<b>1 094 494</b>	<b>-118 694</b>
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	838 700	934 604,73	-95 905
	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	135 700	159 772,99	-24 073
	Taxes diverses	637	1 400	116,00	1 284
<b>64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION</b>			<b>168 458 700</b>	<b>174 485 992</b>	<b>-6 027 292</b>
	Indemnités des Sénateurs	641	28 127 200	28 096 960,94	30 239
	Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	104 532 200	109 383 265,47	-4 851 065
	Traitement du personnel contractuel et temporaire	643	4 758 800	4 986 985,56	-228 186
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	8 750 000	8 800 453,58	-50 454
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	16 247 900	16 847 866,89	-599 967
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	1 147 700	1 168 598,19	-20 898
	Autres charges sociales	647	1 212 100	1 430 425,39	-218 325
	Autres charges de personnel	648	82 900	125 858,26	-42 958
	Accessoires de pensions	649	3 599 900	3 645 577,37	-45 677
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			<b>92 995 600</b>	<b>92 612 788</b>	<b>382 812</b>
	Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale	655	760 100	493 263,62	266 836
	Aides au fonctionnement	658	90 292 000	90 286 358,41	5 642
	Autres subventions	659	1 943 500	1 833 165,74	110 334
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>1 000</b>	<b>13 709</b>	<b>-12 709</b>
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	1 000	5 795,00	-4 795
	Autres charges exceptionnelles	678	0	7 914,23	-7 914
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>308 787 900</b>	<b>309 121 805</b>	<b>-333 905</b>
<b>70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE</b>			<b>-1 286 600</b>	<b>-1 457 374</b>	<b>170 774</b>
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-349 600	-353 911,17	4 311
	Prestations de services	706	-289 000	-259 284,17	-29 716
	Cession à titre onéreux de marchandises	707	-92 000	-94 062,61	2 063
	Produits des activités annexes	708	-565 000	-750 115,70	185 116
<b>74 DOTATION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>-303 652 900</b>	<b>-303 276 900</b>	<b>-376 000</b>
	Dotation fonctionnement	740	-303 276 900	-303 276 900	0
	Dotation fonctionnement (prélèvement sur fonds propres)	740	-376 000	0	-376 000
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			<b>-3 636 400</b>	<b>-3 860 936</b>	<b>224 536</b>
	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	-285 000	-299 617,84	14 618
	Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	755	-305 000	-284 188,94	-20 811
	Produits divers de gestion courante	758	-3 046 400	-3 277 129,48	230 729
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>-212 000</b>	<b>-408 946</b>	<b>196 946</b>
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	0	-184,41	184
	Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	-152 000	-152 234,42	234
	Autres produits exceptionnels	778	-60 000	-256 527,15	196 527
	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT hors dotation et prélèvement sur ressources propres		-5 135 000	-5 727 256	592 256
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)</b>			<b>303 652 900</b>	<b>303 394 549</b>	<b>258 351</b>
<b>TOTAL BUDGETS</b>			<b>314 368 900</b>	<b>314 517 459</b>	
<b>SOLDE</b>					<b>-148 559 €</b>

## PREMIERE PARTIE : L'EXECUTION DU BUDGET 2006

La Commission commune chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement des Assemblées parlementaires, composée des Questeurs des deux Assemblées et présidée par un Président de chambre à la Cour des Comptes, conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, s'est réunie le 28 juin 2005.

Elle a alors arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement de la Haute Assemblée et devant être inscrits dans la loi de finances pour 2006 à :

- 295.903.800 € pour le Sénat proprement dit ;
- 11.514.000 € pour le Jardin du Luxembourg ;
- 1.499.900 € pour le Musée du Luxembourg ;

soit un montant total de **308.917.700 €**.

Elle a également arrêté à 10.741.000 € la subvention allouée à la société de programme « PUBLIC-SENAT ».

Ces crédits sont retracés dans le rapport relatif aux budgets 2006 des Assemblées parlementaires annexé au projet de loi de finances pour 2006. Ils figurent au sein de deux dotations<sup>1</sup> au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

L'ensemble de ces crédits votés, soit au total **308.917.700 €** - hors chaîne parlementaire -, ont été ouverts au budget des charges communes par le décret n° 2005-1735 du 30 décembre 2005 portant répartition de la loi de finances pour 2006 (n° 2005-1719) de la même date.

A cette dotation de l'État, le Sénat avait décidé d'adjoindre **5.451.200 €** de prélèvement sur ses ressources propres afin de financer les travaux lourds de rénovation et d'aménagement.

Le budget prévisionnel dont la Haute Assemblée a pu disposer, hors chaîne parlementaire, s'élevait donc à **314.368.900 €**.

---

<sup>1</sup> Le Sénat fait l'objet d'une dotation et la chaîne parlementaire, d'une autre dotation.

Le tableau ci-après récapitule ces différents montants.

BUDGET PREVISIONNEL DU SENAT

*en euros*

Budgets	Dotation initiale	Loi de finances rectificative	Total Dotation de l'État	Prélèvement prévisionnel sur ressources propres	Total Budget
SENAT	295.903.800	-	295.903.800	5.451.200	301.355.000
JARDIN	11.514.000	-	11.514.000	-	11.514.000
MUSEE	1.499.900	-	1.499.900	-	1.499.900
<b>TOTAL</b>	<b>308.917.700</b>		<b>308.917.700</b>	<b>5.451.200</b>	<b>314.368.900</b>
<b>AJUSTEMENT PRELEVEMENT</b>	<b>308.917.700</b>		<b>308.917.700</b>	<b>5.599.758,69</b>	<b>314.517.458,69</b>

Les dépenses nettes de produits divers se sont élevées à **314.517.458,69 €**.

Le budget prévisionnel fait ainsi ressortir un déficit de 148.558,69 €.

**I - LE BUDGET INSTITUTIONNEL DU SENAT**

Comme indiqué précédemment, le budget dont a pu disposer le Sénat proprement dit s'est élevé à 301.355.000 €.

La dépense réellement constatée s'est élevée à 303.506.850,75 €, avec une forte prédominance de celle relative au fonctionnement. Celle-ci en représente en effet 96,5 %, contre 3,5 % pour la section d'investissement.

Le déficit d'exécution qui atteint 2.151.850,75 € s'explique notamment par le report sur l'exercice 2006 d'importants programmes de travaux dont la réalisation était initialement prévue en 2005, ainsi que par l'augmentation, même modeste, de la valeur du point, qui n'avait pas pu être anticipée au moment de l'élaboration du budget.

SÉNAT		BUDGET INITIAL 2006	BUDGET EXÉCUTÉ 2006	SOLDE
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>700 000</b>	<b>479 309</b>	<b>220 691</b>
	Logiciels	205	479 309,05	220 691
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>8 513 500</b>	<b>10 279 003</b>	<b>-1 765 503</b>
	Constructions	213	5 570 919,06	-1 821 919
	Installations techniques, matériels et outillage	215	699 488,66	646 511
	Collections et oeuvres d'art	216	11 599,00	13 401
	Autres immobilisations corporelles	218	3 996 996,36	-603 496
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 213 500</b>	<b>10 758 312</b>	<b>-1 544 812</b>
<b>60 ACHATS</b>		<b>7 833 000</b>	<b>5 821 682</b>	<b>2 011 318</b>
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	2 529 483,01	1 680 017
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	3 221 566,99	361 933
	Achats de marchandises	607	70 631,80	-30 632
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>14 544 400</b>	<b>12 330 179</b>	<b>2 214 221</b>
	Sous-traitance générale	611	1 829 057,83	70 942
	Redevance de crédit-bail	612	621 498,75	78 501
	Locations	613	1 126 117,26	-288 917
	Charges locatives et de co-propriété	614	132 548,63	47 451
	Entretien, réparations, restauration	615	7 352 126,48	1 138 374
	assurances	616	227 502,75	59 497
	Etudes et recherche	617	144 235,25	954 565
	Divers	618	897 091,80	153 808
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>20 842 000</b>	<b>20 385 280</b>	<b>456 720</b>
	Personnel extérieur	621	221 944,55	-101 945
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	1 090 499,99	288 300
	Publicités, publications, relations publiques	623	4 598 536,89	-76 737
	Transport de biens et transport du personnel	624	246 421,75	-26 422
	Déplacements, missions et réceptions	625	9 010 543,05	48 357
	Frais postaux et de télécommunications	626	5 217 333,57	325 166
<b>63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>		<b>913 100</b>	<b>1 025 612</b>	<b>-112 512</b>
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	865 722,75	-89 723
	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	159 772,99	-24 073
	Taxes diverses	637	116,00	1 284
<b>64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION</b>		<b>159 774 200</b>	<b>165 833 271</b>	<b>-6 059 071</b>
	Indemnités des Sénateurs	641	28 096 960,94	30 239
	Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	102 318 994,77	-4 743 495
	Traitement du personnel contractuel et temporaire	643	4 946 400,87	-298 801
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	8 800 453,58	-50 454
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	15 592 749,84	-624 050
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	1 154 354,55	-47 955
	Autres charges sociales	647	1 398 549,04	-227 649
	Autres charges de personnel	648	119 835,94	-40 636
	Accessoires de pensions	649	3 405 271,58	-56 272
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>92 995 200</b>	<b>92 612 788</b>	<b>382 412</b>
	Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale	655	493 263,62	266 836
	Aides au fonctionnement	658	90 286 358,41	5 642
	Autres subventions	659	1 833 165,74	109 934
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>1 000</b>	<b>11 659</b>	<b>-10 659</b>
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	3 745,00	-2 745
	Autres charges exceptionnelles	678	7 914,23	-7 914
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>296 902 900</b>	<b>298 020 470</b>	<b>-1 117 570</b>
<b>70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICES</b>		<b>-937 000</b>	<b>-1 027 619</b>	<b>90 619</b>
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-351 398,17	11 398
	Prestations de services	706	-259 284,17	-20 716
	Cession à titre onéreux de marchandises	707	-94 062,61	2 063
	Produits des activités annexes	708	-322 873,81	97 874
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>-3 612 400</b>	<b>-3 835 518</b>	<b>223 118</b>
	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	-299 617,84	14 618
	Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	755	-284 188,94	-20 811
	Produits divers de gestion courante	758	-3 251 711,26	229 311
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>-212 000</b>	<b>-408 795</b>	<b>196 610</b>
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	-184,41	184
	Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	-152 234,42	234
	Autres produits exceptionnels	778	-256 375,95	196 376
<b>PRODUITS</b>		<b>-4 761 400</b>	<b>-5 271 932</b>	<b>510 532</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)</b>		<b>292 141 500</b>	<b>292 748 539</b>	<b>-607 039</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>301 355 000</b>	<b>303 506 851</b>	
<b>SOLDE</b>				<b>-2 151 851</b>

## A - La section d'investissement

La section d'investissement connaît un déficit notable, du fait du décalage dans le temps de certains travaux lourds (en particulier, le report de 4 mois du début du chantier de l'immeuble situé au 46, rue de Vaugirard, qui a conduit à décaler sur l'exercice 2006 le paiement de factures initialement attendues sur l'exercice 2005).

Ainsi, par rapport au crédit initial de 9.213.500 €, la dépense constatée s'est élevée à 10.758.312,13 € d'où un déficit de 1.544.812,13 €.

Elle se répartit globalement entre cinq types de poste. Les deux plus importants, à savoir les dépenses de bâtiment et les achats de mobilier et assimilés, pèsent respectivement 66,2 % de l'ensemble des dépenses, soit 7.116.702 €, pour le premier, et 17,4 %, soit 1.872.767 €, pour le second.

Les **dépenses de bâtiment** ont porté, pour l'essentiel, sur les travaux afférents à l'immeuble sis 46, rue de Vaugirard et à deux étages de celui sis 36, rue de Vaugirard. Elles ont également financé le solde de l'aménagement de la salle de réunion du groupe socialiste.

Deuxième poste, par son importance, les **achats de mobilier et assimilés**, ont augmenté sensiblement par rapport à l'année 2005. Cette progression résulte des dépenses liées à l'aménagement des bureaux situés dans les immeubles du 36 et du 46 rue de Vaugirard, pour l'essentiel, et, plus marginalement, par les dépenses d'aménagement des entrepôts loués par le Sénat suite à la restitution à l'établissement public de Versailles des locaux qui étaient auparavant utilisés comme réserves de mobilier.

Le troisième poste, en importance, avec 7,4 % de la dépense, soit 798.288 €, a concerné les dépenses informatiques. Celles-ci se sont réparties entre les immobilisations incorporelles -les logiciels- pour un montant de 479.309 €, en diminution sensible, et les immobilisations corporelles -matériel bureautique et informatique- dont le montant (318.979 €) a diminué compte tenu de la baisse des prix des équipements et de l'extension de la durée de vie des équipements, qui a été portée de 3 à 4 ans.

Les quatrième et cinquième postes, en importance, de la section d'investissement ont trait respectivement à l'acquisition de véhicules, 525.298 € et 4,9 % du total, et à celle de matériels audiovisuels, 442.243 €, soit 4,1 %.

## B - La section de fonctionnement

Le montant final de la section de fonctionnement s'est élevé à 292.748.539 € pour un crédit initial de 292.141.500 €.

La section de fonctionnement a donc dégagé un déficit de 607.039 €.

### 1. Les charges

Par rapport à la prévision établie à 296.902.900 €, les charges ont atteint 298.020.470,20 €, ce qui induit un solde négatif de 1.117.570,20 €.

Les charges se caractérisent par la part prépondérante - soit 86,38 % - des dépenses de rémunération et assimilées<sup>1</sup>, qu'il s'agisse des indemnités parlementaires ou des traitements des personnels figurant au compte 64 ou des salaires des assistants et indemnités diverses favorisant l'accomplissement du mandat parlementaire, imputés au compte 658.

---

<sup>1</sup> alors même que ne sont pas incluses dans ce montant les dépenses d'honoraires et d'intérimaires.

Par ordre décroissant de leur importance, les différents comptes sont commentés ci-après.

**Le compte 64 relatif « aux indemnités, traitements et accessoires de pensions » concentre à lui seul, avec 165.833.271 €, 55,6 % de la dépense, en progression de 1,58 % par rapport à 2005.**

Celle-ci se répartit entre trois catégories pour lesquelles sont ajoutés les rémunérations proprement dites, les cotisations patronales, les prestations directes et les accessoires de pensions.

Il s'agit des Sénateurs, à raison de 38.517.849 € (23,23 %), des personnels pour 120.590.667 € (72,72 %) et des contractuels pour 6.100.755 € (3,68%).

Le reliquat, soit 0,37 % de la dépense, comprend les dépenses pour les formations mises en œuvre *in situ* par la Haute Assemblée à destination de ses personnels et la subvention au comité des œuvres sociales du Sénat.

En importance, **le compte 65 « autres charges de gestion courante » constitue le deuxième poste avec 92.612.788 €, soit 31,1 % des charges de fonctionnement.** Il supporte, principalement, les dépenses relatives à l'accomplissement du mandat qui en concentre 97,5 %, soit 90.286.358,41 €.

Ces dépenses sont, elles-mêmes, ventilées en divers postes d'importance variable, qu'il s'agisse, en particulier, de la subvention à l'Association pour la gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) dont la dépense s'est établie à 55.050.911 €, mais aussi de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) dont le montant global s'élève à 26.458.909 €.

Le reliquat du compte concerne, tout d'abord, les autres subventions (compte 659) réparties à 57,3 % entre les différents prestataires et assimilés du Sénat comme le restaurant, le bureau de tabac et le salon de coiffure, et à 40,2 %, entre les organismes à vocation internationale (Délégation française aux Assemblées européennes, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union interparlementaire et Assemblée parlementaire de la Francophonie). Le reliquat, soit 2,4 %, correspond à des remises de prix.

Il correspond, enfin, à raison de 493.264 €, à la participation du Sénat au financement des Offices parlementaires. Cette dépense concerne, pour 64,6 %, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et, pour le reliquat, l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) et l'Office parlementaire d'évaluation de la législation (OPEL).

Viennent ensuite les comptes 61 « services extérieurs » et 62 « autres services extérieurs », d'importance comparable, avec, respectivement, une dépense de 12.330.179 € et 4,1 % du total et 20.385.280 €, soit 6,8 %.

Ils présentent, toutefois, des caractéristiques différentes.

Le compte 61 « services extérieurs » se caractérise par la prépondérance, avec 59,6 % de la dépense et environ 7,35 millions d'euros, du compte 615 « entretien, réparations, restauration » sur lequel sont imputés les principales opérations d'entretien du Palais et de ses dépendances ainsi que les contrats de maintenance pour l'ensemble des services, y compris en matière informatique, audiovisuelle et concernant les copieurs.

Sur le reliquat sont financés la sous-traitance générale –nettoyage des locaux hors Palais, enregistrements audiovisuels dans l'hémicycle, collecte des objets réformés, des vieux papiers et des déchets hospitaliers-, les locations diverses (photocopieurs, atelier de reprographie, fontaines à eau, mais aussi locaux), les charges de copropriété et les primes d'assurance. Par ailleurs, il inclut les dépenses d'études et de recherches, les abonnements aux bases de données informatiques, les archives audiovisuelles ainsi que les versements aux organismes de formation extérieurs.

Le compte 62 « *autres services extérieurs* » se répartit, lui, entre trois postes principaux : les « *déplacements, missions et réceptions* » pour 44,2 % du total, les « *frais postaux et de télécommunication* » pour 25,6 % et le compte « *publicités, publications et relations publiques* » pour 22,6 %. Le reliquat concerne le recours à des sociétés d'interim, les rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires (jurys de concours, avocats ou bureaux d'études), les transports de biens et le rapatriement du personnel.

Les trois derniers types de comptes ne représentent que 3,7 % des charges. Le plus important, totalisant 2,0 %, est le compte achats. Celui-ci se répartit essentiellement entre deux postes « *les achats de matériel, équipements et travaux* », pour 2.529.483 €, et « *les achats non stockés de matières et fournitures* », correspondant au coût des fluides, des produits d'entretien et des fournitures administratives, à hauteur de 3.221.567 €.

Enfin, les impôts, taxes et versements assimilés et les charges exceptionnelles représentent 0,3 % du total des charges.

## **2. Les produits**

Les produits se sont établis à 5.271.932 €.

Plus de la moitié -55,0%- soit 2.897.254 € sont constitués par les redevances de gestion des caisses de retraites et des caisses de sécurité sociale.

## **II – LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG**

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Jardin du Luxembourg sont distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 10 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Pour l'exercice 2006, ces crédits s'élevaient à 11.514.000 €.

Les crédits consommés se sont finalement établis à 10.363.597 €, permettant de constater un excédent budgétaire brut de 1.150.403 €.

Ils se répartissent entre 99,5 % pour la section de fonctionnement et 0,5 % pour la section d'investissement.

### **A – La section d'investissement**

La dépense s'établit à 54.582,64 €, pour un budget initial de 846.500 €. Ce très faible taux de consommation des crédits s'explique par le nouveau report de la construction des serres de LONGPONT-SUR-ORGE, ainsi que par le report de la réalisation d'une nouvelle guérite pour les surveillants du jardin.

La dépense ne comprend que quelques opérations de taille modeste, notamment le remplacement d'une tondeuse rotative, pour 22.420 € et l'achat de bancs pour 27.413 €.

### **B – La section de fonctionnement**

Les dépenses nettes de la section de fonctionnement se sont établies à 10.309.014 € pour un budget initial de 10.667.500 €.

L'excédent constaté de 358.486 € résulte surtout de la maîtrise renouvelée des charges, en particulier de personnel, les dépenses y afférent étant en effet stables par rapport à l'année 2005.

<b>JARDIN</b>		<b>BUDGET INITIAL 2006</b>	<b>BUDGET EXÉCUTÉ 2006</b>	<b>SOLDE</b>
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>846 500</b>	<b>54 583</b>	<b>791 917</b>
	Constructions 213	710 000	0,00	710 000
	Installations techniques, matériels et outillage 215	30 000	22 419,54	7 580
	Autres immobilisations corporelles 218	106 500	32 163,10	74 337
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>846 500</b>	<b>54 583</b>	<b>791 917</b>
<b>60 ACHATS</b>		<b>750 200</b>	<b>611 370</b>	<b>138 830</b>
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	110 000	80 098,60	29 901
	Achats non stockés de matières et fournitures 606	640 200	531 271,33	108 929
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>1 055 500</b>	<b>949 267</b>	<b>106 233</b>
	Sous-traitance générale 611	180 000	162 734,74	17 265
	Locations 613	6 500	4 414,57	2 085
	Entretien, réparations, restauration 615	850 000	767 365,97	82 634
	Etudes et recherche 617	3 000	769,84	2 230
	Divers 618	16 000	13 982,28	2 018
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>138 600</b>	<b>50 294</b>	<b>88 306</b>
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	97 300	16 461,87	80 838
	Publicités, publications, relations publiques 623	7 100	9 322,38	-2 222
	Déplacements, missions et réceptions 625	20 200	9 394,80	10 805
	Frais postaux et de télécommunications 626	14 000	15 114,88	-1 115
<b>63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>		<b>62 700</b>	<b>68 882</b>	<b>-6 182</b>
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) 633	62 700	68 881,98	-6 182
<b>64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION</b>		<b>8 684 500</b>	<b>8 652 721</b>	<b>31 779</b>
	Traitement du personnel titulaire et stagiaire 642	6 956 700	7 064 270,70	-107 571
	Traitement du personnel contractuel et temporaire 643	111 200	40 584,69	70 615
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire 645	1 279 200	1 255 117,05	24 083
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire 646	41 300	14 243,64	27 056
	Autres charges sociales 647	41 200	31 876,35	9 324
	Autres charges de personnel 648	4 000	6 322,32	-2 322
	Accessoires de pensions 649	250 900	240 305,79	10 594
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	<b>2 050</b>	<b>-2 050</b>
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671	0	2 050,00	-2 050
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 691 500</b>	<b>10 334 584</b>	<b>356 916</b>
<b>70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE</b>		<b>-24 000</b>	<b>-25 418</b>	<b>1 418</b>
	Produits divers de gestion courante 758	-24 000	-25 418,22	1 418
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>0</b>	<b>-151</b>	<b>151</b>
	Autres produits exceptionnels 778	0	-151,20	151
<b>PRODUITS</b>		<b>-24 000</b>	<b>-25 569</b>	<b>1 569</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)</b>		<b>10 667 500</b>	<b>10 309 014</b>	<b>358 486</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>11 514 000</b>	<b>10 363 597</b>	
<b>SOLDE</b>				<b>1 150 403</b>

## 1. Les charges

Celles-ci se sont élevées à 10.334.584 €, pour un crédit de 10.691.500 €, dégageant un excédent de 356.916 €.

Cet excédent s'explique par la maîtrise des dépenses de rémunération du personnel –qui constituent 83,7 % des charges de fonctionnement- et qui est due à la fois à des facteurs externes –progression modérée de la valeur du point- et internes –report à l'automne 2006 du recrutement d'un agent contractuel-.

Les charges de la section de fonctionnement sont, en effet, structurées comme suit :

NUMEROS DE COMPTE	INTITULE	POURCENTAGE
60	Achats	5,9 %
61	Services extérieurs	9,2 %
62	Autres services extérieurs	0,5 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0,7 %
64	Indemnités, traitements et accessoires de pensions	83,7 %
TOTAL		100,0 %

Outre les dépenses de rémunérations, les postes véritablement significatifs sont :

- les « services extérieurs », d'un montant global de 949.267 €, correspondent aux dépenses d'entretien et de réparation (réfection d'allées, de pistes asphaltées et de plateaux en sol stabilisé, remise en état de chaises et de fauteuils) et au contrat d'enlèvement des déchets du Jardin ;
- les « achats », d'un montant global de 611.370 €, correspondent aux consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de carburant, ainsi qu'aux achats de matières et fournitures horticoles.

## 2. Les produits

Ceux-ci, d'un niveau modeste, soit 25.569 €, correspondent pour l'essentiel aux redevances acquittées par les concessionnaires du Jardin, à raison de 25.418 € et, pour le reliquat (151 €), à une indemnisation, par une compagnie d'assurance, suite à un arbre endommagé.

### III - LE BUDGET DU MUSEE DU LUXEMBOURG

Le Musée du Luxembourg est géré par le Sénat en vertu de l'article 76 de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et habitat ».

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Musée du Luxembourg sont, comme ceux relatifs au Jardin du Luxembourg (cf. supra) distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 20 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Pour l'exercice 2006, ces crédits s'élevaient à 1.499.900 €.

Le Sénat a, à la suite d'un appel d'offres, renouvelé l'autorisation d'occupation temporaire du Musée du Luxembourg accordée à SVO-Art pour une période allant du 1<sup>er</sup> août 2005 au 31 décembre 2008, par une convention en date du 1<sup>er</sup> mars 2005. Aux termes de cette autorisation, la société concernée reverse une partie de ses recettes au Sénat. Par ailleurs, une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de la signature d'une convention temporaire du Musée du Luxembourg pour la période 2009-2011 a été lancée en 2007.

Les dépenses nettes des produits ont atteint 647.011 €, soit 43,1 % des crédits accordés, permettant d'enregistrer un excédent budgétaire net de 852.889 €, résultant pour l'essentiel, de dépenses d'organisation des expositions inférieures aux prévisions.

MUSÉE		BUDGET INITIAL 2006	BUDGET EXÉCUTÉ 2006	SOLDE
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>656 000</b>	<b>310 015</b>	<b>345 985</b>
Constructions	213	0	60 015,28	-60 015
Installations techniques, matériels et outillage	215	656 000,00	0,00	656 000
Autres immobilisations corporelles	218	0	250 000,00	-250 000
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>656 000</b>	<b>310 015</b>	<b>345 985</b>
<b>60 ACHATS</b>		<b>45 600</b>	<b>43 362</b>	<b>2 238</b>
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	14 600	20 657,98	-6 058
Achats non stockés de matières et fournitures	606	31 000	22 704,09	8 296
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>120 000</b>	<b>101 997</b>	<b>18 003</b>
Locations	613	10 000	7 364,96	2 635
Entretien, réparations, restauration	615	90 000	94 034,29	-4 034
Etudes et recherche	617	20 000	598,00	19 402
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>1 027 500</b>	<b>621 391</b>	<b>404 109</b>
Personnel extérieur	621	2 000	0,00	2 000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	185 000	93 013,67	91 986
Publicités, publications, relations publiques	623	655 000	396 252,39	258 748
Déplacements, missions et réceptions	625	185 500	132 125,17	53 375
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>400</b>	<b>0</b>	<b>400</b>
Autres subventions	659	400	0	400
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 193 500</b>	<b>766 751</b>	<b>426 749</b>
<b>70 CESSIONS A TITRE ONEREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE</b>		<b>-349 600</b>	<b>-429 755</b>	<b>80 155</b>
Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-9 600	-2 513,00	-7 087
Cession à titre onéreux de marchandises	707	0	0	0
Produits des activités annexes	708	-340 000	-427 241,89	87 242
<b>PRODUITS</b>		<b>-349 600</b>	<b>-429 755</b>	<b>80 155</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)</b>		<b>843 900</b>	<b>336 996</b>	<b>506 904</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>1 499 900</b>	<b>647 011</b>	
<b>SOLDE</b>				<b>852 889</b>

### A - La section d'investissement

La dépense d'investissement s'établit à 310.015,28 €, pour des crédits initiaux de 656.000 €. L'excédent constaté de 345.984,72 € résulte du report de l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance initialement prévu, partiellement compensé par l'installation de portes en bronze.

### B - La section de fonctionnement

Le montant des dépenses nettes de fonctionnement s'établit à 336.996 €, pour des crédits initiaux de 843.900 €, présentant ainsi un excédent de 506.904,34 €.

#### 1. Les charges

Elles se sont élevées à 766.750,55 €, dégagant un excédent de 426.749,45 €.

Leur structure est la suivante :

NUMEROS DE COMPTE	INTITULE	POURCENTAGE
60	Achats	5,7 %
61	Services extérieurs	13,3 %
62	Autres services extérieurs	81 %
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>

Ces dépenses correspondent aux seules initiatives prises par le Sénat pour son propre compte, dans le Jardin ou à l'Orangerie Férou - ART SENAT notamment -, sur les grilles dudit Jardin -photographies- ou à l'occasion des expositions organisées par la société privée mentionnée plus haut.

#### 2. Les produits

Évalués initialement à 340.000 €, les produits se sont établis à 429.754,89 €. Ils résultent, essentiellement, du reversement, par la société privée titulaire de l'autorisation temporaire d'occupation, de la part des recettes de la billetterie des diverses expositions qui se sont déroulées, en tout ou partie, au cours de l'exercice 2006 - « LA COLLECTION PHILIPPS A PARIS » et « L'ENVOLEE LYRIQUE »<sup>1</sup> -. Cette part est contractuellement due au Sénat.

---

<sup>1</sup> Les recettes attendues au titre de la présentation de l'exposition « TITIEN » ont été versées en 2007.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT DU SÉNAT (tous budgets confondus) EXERCICE 2006</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>solides comptables</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>solides comptables</b>
<b>1 - Charges courantes d'exploitation</b>		<b>1 - Produits d'exploitation</b>	
ACHATS	60	VENTES	70
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	61	SUBVENTION D'EXPLOITATION	74
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	62	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	63		
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS	64		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65		
<b>Total charges courantes</b>	<b>309 113 552,71</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>308 595 209,91</b>
		<b>Résultat courant d'exploitation ( déficit )</b>	<b>518 342,80</b>
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 - Produits financiers</b>	
CHARGES D'INTERETS	66	PRODUITS DES PRETS	76
<b>Total charges financières</b>	<b>119 762,96</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>8 822 580,01</b>
<b>Résultat financier ( excédent )</b>	<b>8 702 817,05</b>		
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 - Produits exceptionnels</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	408 945,98
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 281 801,04
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>4 342 161,51</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>4 690 747,02</b>
<b>Résultat exceptionnel ( excédent )</b>	<b>348 585,51</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>313 575 477,18</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>322 108 536,94</b>
<b>Résultat général ( excédent )</b>	<b>8 533 059,76</b>		

## DEUXIEME PARTIE : LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice. Aux opérations budgétaires déjà commentées en première partie et imputées dans leur quasi-totalité en exploitation, s'ajoutent les opérations non budgétaires, de nature essentiellement financière ou exceptionnelle, qui pèsent d'un poids relativement marginal.

En effet, les charges non budgétaires représentent 1,42 % du total des charges tandis que les produits non budgétaires constituent 4,07 % du total des produits.

**Les charges non budgétaires se sont élevées à 4.453.672,65 €.** Elles se répartissent en trois parts très inégales ventilées, par ordre d'importance, en dotation aux amortissements pour un montant de **4.281.801,04 €** et en charges financières constituées de la charge d'intérêts que reverse le Sénat à la Caisse des Retraites du Personnel pour les prêts consentis pour un montant de **119.762,96 €** ; enfin, une charge est comptabilisée au titre de la vente de plusieurs véhicules, dont la valeur comptable, constatée lors de la cession, s'est établie à **46.651,24 €**, et les frais bancaires se sont élevés à **5.457,41 €**.

**Les produits non budgétaires se sont élevés à 13.104.381,05 €.** Ils correspondent, à 67,3 %, à des produits financiers c'est-à-dire essentiellement à des produits de participation et à des produits nets sur cession de valeur mobilière de placement. Le reliquat correspond aux reprises sur amortissements et provisions.

**Le solde des charges et des produits non budgétaires a été finalement bénéficiaire de 8.650.708,40 €.**

### *Note méthodologique sur la comptabilisation des immobilisations*

*Le choix d'un plan comptable conforme aux principes du Plan Comptable Général et, sur certains points, à ceux de la M14 a conduit le Sénat à en adopter les principales règles d'amortissement. Ainsi, l'introduction de l'amortissement n'a pas de caractère rétroactif, la valeur retenue est celle d'acquisition et, surtout, l'amortissement ne porte que sur une partie de l'actif immobilisé : les biens renouvelables (véhicules, matériels et outillages, mobiliers). Les bâtiments ne sont donc pas amortis.*

*La règle adoptée est celle de l'amortissement linéaire, au prorata temporis. Les durées d'amortissement sont variables et déterminées selon la durée probable d'utilisation du bien.*

*A l'instar de l'Assemblée Nationale, le Sénat a choisi de ne pas faire peser les charges liées aux amortissements sur le compte de résultat. Mais à la différence de celle-ci, il a toutefois choisi d'en permettre la mesure. A cet effet, en fin d'exercice, les comptes d'amortissement, apparaissant, au bilan, en déduction des comptes 20 et 21, sont crédités par le débit du compte 680 de dotation aux amortissements. Cette charge est financée par les réserves consacrées aux amortissements (compte 13 du bilan). Ce débit est équilibré par le crédit du compte 780 de reprises des dotations aux amortissements du compte de résultat.*

<b>BILAN DU SENAT (tous budgets confondus) EXERCICE 2006</b>					
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
compte	brut au 31/12/ 2006	amortissements et provisions	net au 31/12/ 2006	compte	31/12/2006
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				<b>DOTATION et RESERVES</b>	
Immobilisations incorporelles	3 478 875,82	-	1 326 236,14	Fonds propres	147 421 352,78
Immobilisations corporelles	42 631 325,79	-	32 580 479,86	Report à nouveau	33 232 832,02
Immobilisations financières	146 121 407,15	-	146 121 407,15	Résultat de l'exercice	8 533 059,76
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>192 231 608,76</b>	<b>-</b>	<b>180 028 123,15</b>	Dotation d'investissement	33 906 716,00
				Dépôts et cautionnements	4 928,22
				<b>Total des fonds propres</b>	<b>223 098 888,78</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>DETTES</b>	
Fournisseurs	850,00		850,00	Fournisseurs	6 016 980,20
Créances et comptes rattachés	189 579,18		189 579,18	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	80 503,32
Sénateurs et personnel - avances et acomptes	59 204,89		59 204,89	Sénateurs et Personnel	-
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	7,17		7,17	Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	287 897,15
Goupes politiques				Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	11 713 275,69
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	52 971,85		52 971,85	Créditeurs divers	21 057,19
Débiteurs divers	5 277,74		5 277,74		
Comptes d'attente et de régularisation d'actif	-		-		
Valeurs mobilières de placement	62 307 312,09		62 307 312,09		
Etablissements bancaires et assimilés	1 910 950,23		1 910 950,23		
Caisse	383 493,66		383 493,66		
Régies et avances professionnelles	82 732,83		82 732,83		
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>61 170 479,18</b>		<b>61 170 479,18</b>	<b>Total des dettes</b>	<b>18 099 713,55</b>
<b>Total actif</b>	<b>253 402 087,94</b>	<b>-</b>	<b>241 198 602,33</b>	<b>Total passif</b>	<b>241 198 602,33</b>

### TROISIEME PARTIE : LE BILAN

Le bilan n'intègre les immobilisations incorporelles et corporelles acquises qu'à compter de l'exercice 2002, sans reprise des immobilisations antérieures (cf. supra note méthodologique). Ainsi, ce n'est qu'au gré de la comptabilisation progressive des biens amortissables et donc, à l'issue de plusieurs exercices, que le bilan prendra véritablement tout son sens.

#### **I - L'ACTIF**

Il se répartit à raison de 75 % en actif immobilisé et de 25 % en actif circulant.

Au 31 décembre 2006, **les immobilisations incorporelles et corporelles** - comptes 20 et 21 - s'élevaient à 33,9 millions d'euros.

Dès lors que les immobilisations incorporelles et corporelles acquises antérieurement à 2002 ne sont pas reprises, l'actif immobilisé continue de se caractériser par la **prépondérance des actifs financiers qui en représentent un peu moins de 81,2 %**.

Les **immobilisations financières** d'un montant global de 146,12 millions d'euros se répartissent entre les placements obligataires et monétaires à raison de 73,67 millions d'euros, soit 50,4 %, et les encours de prêts pour 72,45 millions d'euros, soit 49,6 %

**L'actif circulant**, soit 61,17 millions d'euros, est essentiellement composé, à **99,36 % d'actifs financiers**, dont le montant atteint 60,78 millions d'euros.

Les autres postes de l'actif circulant correspondent aux créances détenues par le Sénat sur des tiers externes ou internes.

#### **II - LE PASSIF**

Ce bilan fait également apparaître la **solidité du passif constitué à 92,5 % des dotations et réserves** dont le montant s'élève à **223,1 millions d'euros** et qui comprend essentiellement les fonds propres, le report à nouveau, la dotation aux investissements ainsi que le résultat de l'exercice.

Le reliquat, soit **18,1 millions d'euros** correspond aux dettes qui se ventilent essentiellement entre les dettes aux fournisseurs et la situation créditrice des organismes à gestion déléguée.

**Les dettes fournisseurs** - soit environ 6,02 millions d'euros - sont les **dépenses** constatées au titre de l'exercice 2006 **qui n'ont pu faire l'objet d'un règlement bancaire au cours de l'exercice**.

Enfin, le montant de 11,71 millions d'euros de la situation créditrice des organismes à gestion déléguée s'explique par divers facteurs. Pour l'essentiel (9,28 millions d'euros), cette somme est constituée par le solde de la subvention à l'Association de Gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS), correspondant aux salaires et aux charges sociales de décembre 2006, ainsi qu'aux charges patronales du dernier trimestre, payés en 2007.

#### QUATRIEME PARTIE : LES COMPTABILITES ANNEXES

Celles-ci comportent les comptes du régime de retraites et du régime autonome de sécurité sociale. Pour l'un, comme pour l'autre, une distinction comptable est opérée entre la Caisse des Sénateurs et celle du Personnel.

##### A] LES COMPTES DU REGIME DE RETRAITES – ANCIENS SENATEURS ET PERSONNEL

S'agissant de la gestion financière, le Sénat pratique un système mixte entre répartition et capitalisation, tandis que l'Assemblée Nationale a recours uniquement au système de répartition.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du Personnel.

S'agissant de la Caisse des retraites des anciens Sénateurs, les prestations versées ont atteint 24.611.550,73 € en 2006. Les pensions ont représenté 22.936.594,88 €, en diminution de 2,1 % par rapport à 2005, le nombre des bénéficiaires ayant diminué de 3,3 %.

La répartition des effectifs et des prestations a quelque peu évolué par rapport à l'exercice précédent, avec une quasi-parité entre les pensionnés directs (52 %) et les pensionnés réversataires - veuves, veufs et orphelins - qui représentent 48 % du total. Le montant des prestations servies est réparti de manière un peu différente avec 66,3 % au titre des pensions directes et 33,7 % au titre des pensions de réversion.

Les recettes résultant de la contribution des Sénateurs ont représenté 10.770.721 € et ont permis d'acquitter 43,7 % du montant des pensions servies. Le solde a été couvert par les revenus dégagés par les placements, qui ont, de plus, engendré un excédent financier de 24.072.578 € pour l'exercice 2006.

S'agissant de la Caisse des retraites du Personnel du Sénat, le montant total des prestations servies s'est élevé, pour 2006, à 25.649.561 €.

Les effectifs ont augmenté de 4,6 % et leur répartition s'est légèrement modifiée par rapport à l'exercice précédent. Ils se répartissent essentiellement en 66,7 % de pensionnés directs et 33,3 % de réversataires. Les prestations servies sont, elles, composées de 72,3 % de pensions directes, de 18,8 % de pensions de réversion et de 8,9 % de prestations et secours divers.

Les cotisations salariales et patronales se sont élevées à 20.315.171 € et représentent 79,2 % des pensions versées. Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le solde a été couvert par les revenus dégagés par les placements, qui ont, par ailleurs, dégagé un excédent financier de 32.246.809 €.

**B] LES COMPTES DU REGIME AUTONOME DE SECURITE SOCIALE - SENATEURS ET PERSONNEL**

Le régime autonome de Sécurité sociale du Sénat fait apparaître en 2006 un solde excédentaire de 14.435,64 € pour la Caisse des Sénateurs et de 4.515,68 € pour la Caisse du Personnel avant reversement au Sénat, sous forme de charges exceptionnelles, par ajustement des parts contributives au besoin d'équilibre des Caisses.

Le solde cumulé de la Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs résultant des années antérieures s'élevait à 2.794.102,79 € à la clôture de l'exercice tandis que celui de la Caisse de Sécurité sociale du Personnel s'établissait à 3.053.606,66 €. Ces soldes permettent au régime autonome de disposer d'une réserve de trésorerie lui permettant de faire face au tiers environ des charges d'un exercice.

Les recettes des deux Caisses évoluent principalement en fonction du dynamisme de l'évolution de l'assiette de la *contribution sociale généralisée (CSG)*, affectée au financement des prestations de base, et de la cotisation d'assurance maladie, destinée à financer les prestations complémentaires.

S'agissant des Sénateurs, le produit de la CSG est stable et atteint 3,67 millions d'euros auxquels s'ajoute la contribution de solidarité, soit au total 3,73 millions d'euros. Concernant le Personnel, le produit de la CSG s'élève à 6,2 millions d'euros, soit une très légère progression.

En droits constatés, la dépense d'assurance maladie-maternité-décès du régime autonome en 2006, pour les prestations de base et complémentaire, s'est élevée à 15,26 millions d'euros : les dépenses de la Caisse des Sénateurs ont porté sur 6,41 millions d'euros dont 5,36 millions d'euros au titre des dépenses d'assurance maladie ; concernant la Caisse du Personnel, les dépenses ont atteint 8,85 millions d'euros, soit 8,50 millions d'euros au titre de l'assurance maladie et 0,35 million d'euros au titre des prestations d'assurance décès.

S'agissant de l'assurance maladie-maternité, la hausse de 6,35 % sur 2006, largement imputable à l'augmentation brutale des dépenses d'hospitalisation dont la part est passée de 33 % en moyenne à 35 %. Le taux de progression annuel de 25 % est dû à la fois à l'augmentation du nombre des hospitalisations et de leur durée ainsi qu'à l'impact de la nouvelle tarification à l'activité (T2A) applicable aux établissements de santé de court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique).

Les dépenses d'assurance décès enregistrent une nette augmentation, corrélée à celle du nombre de décès qui sont passés de 56 en 2005 à 70 en 2006. L'évolution est d'autant plus significative que les prestations versées ont été importantes à l'occasion du décès de trois Sénateurs en exercice ainsi que d'un fonctionnaire en activité ayant le grade de Conseiller. Il en résulte un quasi-triplement des dépenses d'assurance-décès de la Caisse des Sénateurs qui passent, y compris les provisions, de 345.691,30 € en 2005 à 1.054.074,85 € en 2006, tandis que celles de la Caisse du Personnel, qui atteignent 354.465,55 €, se maintiennent à un niveau élevé.

<b>COMPTE DE RESULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SENATEURS - 2006</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1 - Charges techniques</b>		<b>1 - Produits techniques</b>	
		<b>COTISATIONS</b>	
Prestations à la charge de la Caisse	<b>656 000 000</b>	22 936 594,88	Cotisations patronales <b>756 111 000</b> Cotisations salariales normales <b>756 112 100</b> Cotisations salariales supplémentaires <b>756 112 200</b> Cotisations salariales-Bonifications <b>756 113 000</b> Accessoires de pension versés par le Budget du Sénat <b>756 421 000</b>
Prestations à la charge du Budget du sénat	<b>656 140 000</b>	1 674 955,85	199 925,23 1 674 955,85
Total charges techniques		24 611 550,73	10 770 720,69
<i>Resultat technique ( excédent )</i>			<i>Resultat technique ( déficit )</i> 13 840 830,04
<b>2 Charges courantes</b>		<b>2 Produits courants</b>	
Travaux et services extérieurs	<b>617 000 000</b>	37 508,91	Jetons de présence et rétrocessions de commissions 1 524,49
Redevance annuelle de gestion	<b>655 000 000</b>	463 615,00	
	<b>658 100 000</b>		
Total charges courantes		501 123,91	Total produits courants 1 524,49
<i>Resultat courant d'exploitation ( excédent )</i>		-	<i>Resultat courant d'exploitation ( déficit )</i> 499 595,42
<b>3 Charges financières</b>		<b>3 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	<b>661 500 000</b>	16 157,13	Revenus des fonds investis <b>762 100 000</b> <b>764 000 000</b>
Charges nettes sur cession des VMP	<b>667 000 000</b>		Revenus des fonds prêtés <b>762 600 000</b> Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement <b>767 000 000</b>
Total charges financières		16 157,13	10 676 250,17
<i>Resultat financier ( excédent )</i>		11 296 132,77	311 996,08 324 043,65
<b>4 Charges exceptionnelles</b>		<b>4 Produits exceptionnels</b>	
Charges sur opérations en capital	<b>675 600 000</b>	17,20	Produits sur opérations en capital <b>775 600 000</b>
Autres charges exceptionnelles	<b>671 800 000</b>		Autres produits exceptionnels <b>781 744 000</b>
Total charges exceptionnelles		17,20	Total produits exceptionnels 27 114 447,96
<i>Resultat exceptionnel ( excédent )</i>		27 116 874,75	<i>Resultat exceptionnel ( déficit )</i> 27 116 891,95
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		25 128 848,97	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<i>Resultat général ( excédent )</i>		<b>24 072 578,06</b>	49 201 427,03
			-

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SENATEURS au 31 décembre 2006									
ACTIF					PASSIF				
libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2006	amortissements et provisions	net au 31/12/2006	net au 31/12/2005	libellé du compte	n° du compte	31/12/2006	31/12/2005
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>				
Immobilisations incorporelles	20	865,00	-	865,00	752,50	Dotation et réserves	10	513 192 474,64	493 907 317,08
Immobilisations financières	27	501 588 883,10		501 588 883,10	492 145 054,60	Résultat de l'exercice	12	24 072 578,06	19 285 157,56
<b>Total des immobilisations</b>		<b>501 589 748,10</b>		<b>501 589 748,10</b>	<b>492 145 807,10</b>	<b>Total des fonds propres</b>		<b>537 265 052,70</b>	<b>513 192 474,64</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES CIRCULANTES</b>				
Fournisseurs débiteurs	40	31 349,59		31 349,59	2 925,97	Fournisseurs	40	-	-
Créances et comptes rattachés	41 42	-		-	222 160,15	Dettes et comptes rattachés	41 42	287 230,00	497 615,96
Débiteurs divers	46	-		-	3 257 294,48	Créditeurs divers	46	2 019,04	3 098,28
Valeurs mobilières de placement	50	37 090 521,34		37 090 521,34	19 352 418,65	Compte d'attente	47	9 067,99	9 776,27
Etablissements bancaires et assimilés	51	152 702,46		152 702,46	52 557,37	Etablissements bancaires et assimilés	51	1 592 381,76	1 635 298,55
Caisse	53	291 430,00		291 430,00	305 100,00	Virements internes	58		
Virements internes	58	-		-					
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>37 566 003,39</b>		<b>37 566 003,39</b>	<b>23 192 456,60</b>	<b>Total des dettes</b>		<b>1 890 698,79</b>	<b>2 145 789,06</b>
<b>Total de l'actif</b>				<b>539 155 751,49</b>	<b>515 338 263,70</b>	<b>Total du passif</b>		<b>539 155 751,49</b>	<b>515 338 263,70</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT - 2006</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1 - Charges techniques</b>			
		<b>1 - Produits techniques</b>	
		<b>COTISATIONS</b>	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	Cotisations patronales	756 111 000
		Cotisations salariales normales	756 112 100
		Cotisations salariales supplémentaires	756 112 200
		Cotisations salariales-Etudes	756 112 300
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 140 000	Cotisations salariales-Bonifications	756 113 000
		Accessoires de pension versés par le Budget du Sénat	756 421 000
Total charges techniques	25 649 561,34	Total produits techniques	20 315 170,66
Resultat technique ( excédent )		Resultat technique ( déficit )	5 334 390,68
<b>2 Charges courantes</b>			
		<b>2 Produits courants</b>	
Travaux et services extérieurs	617 000 000	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000
Redevance annuelle de gestion	655 000 000		7 000,00
Total charges courantes	549 906,61	Total produits courants	7 000,00
Resultat courant d'exploitation ( excédent )		Resultat courant d'exploitation ( déficit )	542 906,61
<b>3 Charges financières</b>			
		<b>3 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661 500 000	Revenus des fonds investis	762 100 000
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000	Revenus des fonds prêtés	764 000 000
		Revenus des valeurs mobilières de placement	762 600 000
		Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	767 000 000
Total charges financières	21 966,60	Total produits financiers	13 387 847,60
Resultat financier ( excédent )	13 365 881,00	Resultat financier ( déficit )	-
<b>4 Charges exceptionnelles</b>			
		<b>4 Produits exceptionnels</b>	
Charges sur opérations en capital	675 600 000	Produits sur opérations en capital	775 600 000
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	Autres produits exceptionnels	791 744 000
Total charges exceptionnelles	15,30	Total produits exceptionnels	24 746 720,35
Resultat exceptionnel ( excédent )	24 758 224,89	Resultat exceptionnel ( déficit )	11 519,84
			24 758 240,19
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26 221 449,85</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>58 468 258,45</b>
Resultat général ( excédent )	<b>32 246 808,60</b>		<b>-</b>



**Compte de résultat de la  
Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)  
Exercice 2006**

CHARGES		Solde 2006	PRODUITS		Solde 2006
<b>1 - Charges d'exploitation</b>			<b>1 - Produits d'exploitation</b>		
<b>Charges de gestion technique</b>			<b>Produits de gestion technique</b>		
Maladie - Maternité - Accidents du travail	656	3 432 202,84	Cotisations patronales d'équilibre	687 140,03	
Capital décès	655	261 646,80	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	50 909,31	
Autres prestations décès versées	657	10 865,73	Transfert de cotisations sociales	-	
Actions individualisées de prévention			Contribution sociale généralisée et contribution de solidarité	3 736 643,11	
<b>Total Prestations sociales</b>		<b>3 704 715,37</b>	<b>Total cotisations sociales et CSG</b>	<b>4 474 692,45</b>	
<b>Charges de gestion courante</b>		<b>3 15 512,79</b>	Reversement CNSA	<b>13 177,79</b>	
<b>Charges de gestion technique</b>		<b>1 907,03</b>			
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>681</b>	<b>465 572,00</b>			
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>4 487 707,19</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>4 487 870,24</b>	
Résultat courant d'exploitation (excédent )		163,05	Résultat d'exploitation (déficit )	-	
<b>2 - Charges financières</b>			<b>2 Produits financiers</b>		
Charges d'intérêts	661	163,05			
<b>Total charges financières</b>		<b>163,05</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>-</b>	
Résultat financier (excédent )		-	Résultat financier (déficit )	163,05	
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>			<b>3 Produits exceptionnels</b>		
<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>-</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>757</b>	
Résultat exceptionnel (excédent )		-	Total produits exceptionnels	-	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 487 870,24</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 487 870,24</b>	

<b>Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire) Exercice 2006</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>Solde 2006</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Solde 2006</b>
<b>1 - Charges d'exploitation</b>		<b>1 - Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 333 873,54	Cotisations patronales	2 345 208,84
Capitaux décès complémentaires	261 646,80	Cotisations et contributions sociales salariales	155 949,88
Allocations funéraires	450 569,53	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	109 367,11
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)	233 949,34		
Actions collectives de prévention	69,50		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>2 280 108,71</b>	<b>Total cotisations sociales</b>	<b>2 610 525,93</b>
<b>Redevance pour concession de logiciels</b>	<b>651</b>	<b>Prestations indues à récupérer</b>	<b>758</b>
Achats de matériel	605		
Services bancaires et assimilés	627		
Autres charges de gestion courante	655		
<b>Total des charges de gestion courante</b>	<b>158 034,45</b>		
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>681</b>		
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>2 669 891,03</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>2 610 525,93</b>
Résultat courant d'exploitation (excédent )	-	Résultat d'exploitation (déficit )	59 365,10
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	5 921,41	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767
<b>Total charges financières</b>	<b>5 921,41</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>79 719,01</b>
Résultat financier (excédent )	73 797,60	Résultat financier (déficit )	-
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 Produits exceptionnels</b>	
<b>Charges exceptionnelles diverses</b>	<b>678</b>	Produits exceptionnels	774
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>14 435,64</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>3,14</b>
Résultat exceptionnel (excédent )	-	Résultat exceptionnel (déficit )	14 432,50
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>2 690 248,08</b>	<b>Résultat général ( déficit )</b>	<b>2 690 248,08</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 690 248,08</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 690 248,08</b>

<b>Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs - Exercice 2006</b>						
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>			
	Compte	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005	Compte	31/12/2006	31/12/2005
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				<b>DOTATION et RESERVES</b>		
Immobilisations financières	27			Reports à nouveau	11	2 794 102,79
				Résultat	12	1 004 437,03
				Provisions pour prestations légales	15	660 000,00
				<b>Total des fonds propres</b>		<b>3 454 102,79</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>DETTES CIRCULANTES</b>		
Créances et comptes rattachés	41	1 886,00	2 118,00	Fournisseurs	40	14 326,59
Débiteurs divers	46	914 963,04	927 871,55	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	
Valeurs mobilières de placement	50	566,45	223 273,31	Crédeurs divers	44-46-452	
Etablissements bancaires et assimilés	51	2 538 875,34	3 515 640,55	Charges à payer	456/468	789 109,72
Caisse	53	13 176,98	3 361,89			
				<b>Total des dettes</b>		<b>15 365,02</b>
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>3 469 467,81</b>	<b>4 672 265,30</b>			<b>873 725,48</b>
<b>Total actif</b>		<b>3 469 467,81</b>	<b>4 672 265,30</b>	<b>Total passif</b>		<b>4 672 265,30</b>

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire) Exercice 2006			
CHARGES	Solde 2006	PRODUITS	Solde 2006
<b>1 - Charges d'exploitation</b>		<b>1- Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	5 022 204,67	Cotisations patronales d'équilibre	197 280,33
Capital décès	75 006,48	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France	1 545,00
Actions individualisées de prévention	-	et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	6 199 575,91
		Contribution sociale généralisée	
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>656</b>	<b>Total cotisations sociales et CSG</b>	<b>756</b>
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>655</b>	Reversement CNSA	<b>757</b>
<b>Charges de gestion technique</b>	<b>657</b>		
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>681</b>		
Total charges d'exploitation	6 446 636,42	Total produits courants	6 436 600,45
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	-10 035,97
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 Produits financiers</b>	
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>661</b>		
Total charges financières	472,64	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	472,64
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 Produits exceptionnels</b>	
<b>Charges exceptionnelles diverses</b>	<b>678</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>774</b>
Total charges exceptionnelles	10 508,61	Total produits exceptionnels	10 508,61
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 447 109,06</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 447 109,06</b>

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire) Exercice 2006			
CHARGES	Solde 2006	PRODUITS	Solde 2006
1 - Charges d'exploitation		1 - Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	2 873 851,73	Cotisations patronales	3 550 345,87
Capitaux décès complémentaires	-	Cotisations et contributions sociales salariales	475 024,40
Allocations funéraires	239 037,89	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	185 151,33
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)	305 220,76		
Actions collectives de prévention	182,00		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>3 418 292,38</b>	<b>Total cotisations sociales</b>	<b>4 210 521,60</b>
Redevance pour concession de logiciels	656		756
	651		
Achats de matériel	<b>605</b>		
Déplacements et missions	289,16		
Services bancaires et assimilés	<b>625</b>		
Autres charges de gestion courante	1 076,40		
<b>Total des charges de gestion courante</b>	<b>655</b>		
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>681</b>		
	230 056,00		
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>4 278 976,16</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>4 210 521,60</b>
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	68 454,66
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767
<b>Total charges financières</b>	<b>661</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>77 083,61</b>
Résultat financier (excédent)	4 725,37	Résultat financier (déficit)	-
	72 358,24		
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
<b>Charges exceptionnelles diverses</b>	<b>678</b>	Produits exceptionnels	778
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>678</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>612,00</b>
Résultat exceptionnel (excédent)	4 515,68	Résultat exceptionnel (déficit)	3 903,68
	-		
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>4 288 217,21</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 288 217,21</b>
	-	Résultat général (déficit)	-

<b>Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel - Exercice 2006</b>							
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>				
	<b>Compte</b>	<b>Net au 31/12/2006</b>	<b>Net au 31/12/2005</b>		<b>Compte</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>DOTATION et RESERVES</b>		
Immobilisations financières	27				Report à nouveau	3 053 606,66	3 053 606,66
					Résultat	369 187,09	369 187,09
					Provisions pour prestations légales	640 000,00	640 000,00
					<b>Total des fonds propres</b>	<b>3 693 606,66</b>	<b>3 422 793,75</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES CIRCULANTES</b>		
Fournisseurs débiteurs	40	1 527,00	3 059,00		Fournisseurs	4 515,68	182 701,51
Créances et comptes rattachés	41	1 611 533,75	1 664 390,37		Créances et comptes rattachés (crédeurs )		41
Débiteurs divers	46	2 295,53	207 966,96		Crédeurs divers		46
Valeurs mobilières de placement	50	2 135 908,72	2 524 858,02		Charges à payer	1 261,34	674 031,59
Etablissements bancaires et assimilés	51	-	120 747,50		Etablissements bancaires et assimilés		51
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>3 699 383,68</b>	<b>4 279 526,85</b>		<b>Total des dettes</b>	<b>5 777,02</b>	<b>856 733,10</b>
<b>Total actif</b>		<b>3 699 383,68</b>	<b>4 279 526,85</b>		<b>Total passif</b>	<b>3 699 383,68</b>	<b>4 279 526,85</b>

### CINQUIEME PARTIE : LES COMPTES DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN

La loi n° 79-563 du 6 juillet 1979 relative à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes dispose que le versement de celle-ci est effectué, suivant le choix de chacun d'entre eux, soit par l'Assemblée Nationale soit par le Sénat.

L'article 4 de cette loi précise ainsi les modalités d'ouverture et de gestion des crédits correspondants :

*« les crédits nécessaires au versement de ces indemnités sont ouverts au budget de l'Etat. Ils sont fixés dans les conditions prévues par l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. Leur gestion et leur contrôle sont assurés par les assemblées parlementaires à concurrence des sommes versées par chacune d'elles ».*

En conséquence, la Commission commune instituée par l'article 7 de l'ordonnance précitée avait, le 28 juin 2005, arrêté les crédits nécessaires au versement de ces indemnités et accessoires à :

➤ Assemblée Nationale .....	5.970.430 €
➤ Sénat .....	1.975.600 €

Ces crédits, qui figuraient jusqu'en 2005 au chapitre 37-92 du budget des charges communes du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, ont été inscrits dans le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de la France » dans le projet de loi de finances pour 2006<sup>1</sup>.

Par accord entre les deux assemblées, au vu des options des représentants au Parlement européen, l'Assemblée Nationale a reversé la somme de 101.193 € au Sénat, portant ses crédits pour le versement des indemnités aux représentants français au Parlement européen à 2.076.793 €.

Au 31 décembre 2006, le Sénat versait des indemnités à 20 Députés européens, pour une dépense totale, au cours de l'exercice, de 2.049.450,81 €. Par rapport à l'exercice précédent, cette dépense a augmenté de 2,6 %.

Ces indemnités comprennent une indemnité de base, une indemnité de résidence, une indemnité de fonction et, le cas échéant, des indemnités à caractère familial de même montant que celles des parlementaires français ainsi que le prévoit l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 juillet 1979 précitée.

Pour l'exercice 2006, les dépenses relatives au titre de ces indemnités se sont élevées à 1.678.745,71 €.

A ce montant, se sont ajoutées les dépenses destinées à acquitter les charges sociales qui ont atteint, pour cet exercice, 370.705,10 €.

Celles-ci comprennent la contribution de l'employeur, versée, d'une part, au régime de sécurité sociale d'affiliation - en l'occurrence la Caisse autonome de Sécurité sociale des Sénateurs - dont le montant est identique à celui versé pour un sénateur et, d'autre part, pour l'affiliation à l'assurance vieillesse du régime général et au régime complémentaire de retraite des agents non titulaires des collectivités publiques, laquelle entraîne le paiement de cotisations, respectivement, auprès de l'URSSAF et de l'IRCANTEC.

<sup>1</sup> A compter de 2007, ces crédits sont intégrés à la mission « Pouvoirs publics ».

La dépense globale exposée par le Sénat a atteint 2.049.450,81 € pour un crédit de 2.076.793 €<sup>1</sup>. Le solde de ces opérations est donc excédentaire de 27.342,19 € pour l'exercice 2006.

Le tableau suivant retrace la consommation des crédits relatifs aux représentants au Parlement européen.

(en euros)

COMPTES	Budget 2006	Exécuté 2006	Solde 2006
<b>Compte 641 :</b>			
Indemnités	1.574.929	1.678.745,71	- 103.816,71
dont indemnités parlementaires (de base, de résidence et de fonction)	1.563.529	1.650.184,80	- 86.655,80
Indemnités à caractère familial	11.400	28.560,91	- 17.160,91
<b>Compte 645 :</b>			
Charges sociales totales	351.101	370.705,10	- 19.604,10
Sécurité sociale	140.391	148.163,20	- 7.772,2
Assurance vieillesse de base (CNAVt)	73.245	77.481,10	- 4.236,10
Régime de retraite complémentaire (IRCANTEC)	132.525	139.831,60	- 7.306,60
Capital décès	49.599	-	+ 49.599
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1.975.600</b>	<b>2.049.450,81</b>	<b>- 73.850,81</b>
Reversement de l'Assemblée nationale			101.193
		Solde	+ 27.342,19

<sup>1</sup> Ce montant inclut le reversement de 101.193 € par l'Assemblée nationale, compte tenu de l'affiliation de 20 parlementaires européens au Sénat, contre 19 dans les prévisions initiales.

**SIXIEME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIETE DE PROGRAMME « PUBLIC-SENAT »**

***EXTRAITS DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 29 MAI 2007  
RELATIFS A LA SITUATION COMPTABLE DE LA SOCIETE EN 2006***

\* \* \*

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du 29 mai 2007 les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

**I - COMPTES ANNUELS**

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2006. Ils portent sur le septième exercice de la société de programmes Public Sénat. Rappelons que Public Sénat a été créée le 16 février 2000 et que ses premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

Pour cette année, le montant total des subventions s'élève à 10.741.000 euros. Les ressources d'exploitation, soit 10.155.912 euros, sont essentiellement constituées par la subvention d'exploitation du Sénat de **9.971.240 euros**. La subvention d'investissement de **769.760 euros** a également été versée.

Le budget initial de Public Sénat, voté le 11 mai 2005, prévoyait une subvention d'exploitation de 10.295.840 euros et une dotation en investissement de 417.760 euros.

Le conseil d'administration a adopté le 28 février 2006 un premier budget modificatif en augmentation de 27.400 euros par rapport au budget initial. En effet, le budget initial était construit à partir d'une progression des charges d'exploitation hors frais de diffusion TNT de 1,5 %. Les arbitrages rendus - dans la perspective de la discussion du projet de loi de finances 2006 - ont fixé le taux de progression des charges du Sénat à 1,8 %. Cette augmentation mécanique de 27.400 euros a été affectée au budget de programmes. La subvention d'exploitation passait ainsi de 10.295.840 euros à 10.323.240 euros.

Un second budget modificatif a été voté par le conseil d'administration le 11 avril 2006 pour tenir compte de l'inscription du réaménagement des fréquences dans le cadre de la diffusion numérique terrestre en dépense d'équipement. La subvention d'exploitation a été diminuée du montant de la tranche de réaménagement 2006, estimée à 352.000 euros. Son montant est porté à 9.971.240 euros. La subvention d'équipement, en intégrant cette ressource, s'élève à 769.760 euros au lieu de 417.760 euros.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, leur total s'est élevé à 11.406.233,00 euros, dégageant un résultat d'exploitation négatif de 1.250.322,00 euros, qui s'explique par des dotations aux amortissements générées par l'achat d'équipements dont la contrepartie se trouve comptabilisée en produits exceptionnels par voie d'une reprise de subventions d'investissement d'un même montant.

Le résultat financier, essentiellement lié au produit de nos placements, s'est élevé à 139.660,00 euros, dégageant un résultat courant avant impôts négatif de 1.110.662,00 euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1.120.758,00 euros, formé pour l'essentiel par la reprise au prorata de notre subvention d'investissement.

Le bénéfice 2006 s'élève à 10.097,00 euros. Il est à noter que Public Sénat n'a pas à supporter d'impôt sur les sociétés en 2006, le montant des déductions fiscales étant supérieur au bénéfice aux réintégrations fiscales.

Nous proposons d'affecter le bénéfice 2006 au poste « Report à nouveau ».

## **II. - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### ***II.1 - Répartition du capital social***

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote.

Conformément à l'article 6 des Statuts, le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote.

Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

### ***II.2 - Prise de participation (Code de commerce article L.233-6).***

Pour la mise en œuvre de la TNT, prévue par la loi, France 2, France 3, France 5, Arte France, LCP-Assemblée Nationale et Public Sénat ont créé le 22 septembre 2004 une société distincte chargée d'être l'opérateur du multiplex commun : GR1. La forme juridique retenue est celle de la société par actions simplifiée. Cette société a pour objet d'assurer pour le compte des éditeurs l'ensemble des opérations techniques nécessaires au multiplexage, à la transmission et diffusion auprès du public de leurs programmes par voie numérique terrestre.

Le capital est fixé à la somme de 37.200,00 euros. Public Sénat est titulaire de 10 actions à 310,00 euros, soit 3.100,00 euros libérées totalement.

2006 aura été le second exercice de GR1. L'exercice 2006 se traduit par un résultat de un euro.

### ***II.3 - Participation des salariés au capital***

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

#### *II. 4 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce*

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

#### *II. 5 - Convention visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce*

Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée au Commissaire aux Comptes.

#### *II. 6 - Situation des mandats sociaux*

Le président directeur général a été reconduit pour un nouveau mandat de trois ans à compter du 8 février 2006 par le Bureau du Sénat, à l'unanimité, le 13 décembre 2005.

M. Jean-Pierre Elkabbach est par ailleurs administrateur de la société anonyme monégasque Lagardère Active Broadcast (ex Europe 1 Communication), président de la SAS Europe 1 Télécompagnie, gérant de la SNC Europe News et gérant de la SCS Régie 1 (ex Société de commercialisation d'espaces publicitaires).

Selon les informations transmises par le service du secrétariat général de la présidence, les sénateurs mandataires sociaux n'exercent pas d'autres mandats dans d'autres sociétés.

Concernant les personnalités qualifiées mandataires sociaux, M. Jean-Paul Fitoussi est président de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), président du conseil Scientifique de l'Institut d'Études Politiques de Paris et membre du conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), et M. Olivier Mongin est président de la Revue Esprit et membre du conseil d'administration de la société ILLIS (société informatique).

Le Commissaire aux Comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris,  
Le 18 avril 2007



**Jean-Pierre ELKABBACH**  
**Président du Conseil d'administration**

**SOMMAIRE*****Comptes annuels***

Bilan actif	40
Bilan passif	41
Compte de résultat	42
Compte de résultat - suite -	43
Annexe	44

## BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2006			31/12/2005
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	420 192	390 115	30 077	15 332
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 214 167	675 209	538 958	962 635
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 734 953	2 023 985	710 968	1 219 465
Autres immobilisations corporelles	1 170 002	629 577	540 425	77 672
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	3 100		3 100	3 100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	761		761	761
	<b>5 543 175</b>	<b>3 718 885</b>	<b>1 824 290</b>	<b>2 278 965</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	8 871		8 871	10 930
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	263 627		263 627	274 994
Autres créances	31 841		31 841	11 487
Capital souscrit - appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres	3 559 009		3 559 009	3 992 527
Instruments de trésorerie				
<b>Disponibilités</b>	18 500		18 500	20 981
Charges constatées d'avance (3)	139 818		139 818	115 490
	<b>4 021 667</b>		<b>4 021 667</b>	<b>4 426 409</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 564 842</b>	<b>3 718 885</b>	<b>5 845 957</b>	<b>6 705 374</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**BILAN PASSIF**

Euros

	31/12/2006	31/12/2005
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé : )	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	12 000	12 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	567 531	551 022
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	10 097	16 509
Subventions d'investissement	1 656 115	2 009 023
Provisions réglementées		
	<b>2 786 949</b>	<b>3 129 760</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 749 968	1 881 546
Dettes fiscales et sociales	498 311	619 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	810 729	1 075 000
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	<b>3 059 008</b>	<b>3 575 613</b>
Ecarts de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 845 957</b>	<b>6 705 374</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	692 934	876 843
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 366 074	2 698 770
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## COMPTES DE RESULTAT

Euros

	31/12/2006		31/12/2005
	France	Exportation	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation			9 971 240
Reprises sur provisions et transfert de charges			324
Autres produits			184 348
			<b>10 155 912</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			53 870
Variation de stocks			2 059
Autres achats et charges externes (a)			6 397 917
Impôts, taxes et versements assimilés			353 625
Salaires et traitements			2 404 863
Charges sociales			971 324
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 120 769
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			101 807
			<b>11 406 233</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(1 250 322)</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>Produits financiers</b>			
De participations (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			
Différences positives de change			124
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			140 832
			<b>140 956</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			1 141
Différences négatives de change			154
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
			<b>1 296</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>139 660</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(1 110 662)</b>
			<b>(906 055)</b>
<i>Durée exprimée en mois 12</i>			<i>Page 3</i>

## COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	Euros	
	31/12/2006	31/12/2005
	Total	Total
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		2 720
Sur opérations en capital	1 122 668	944 617
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	<b>1 122 668</b>	<b>947 337</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	11	9 563
Sur opérations en capital	1 899	452
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	<b>1 910</b>	<b>10 015</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 120 758</b>	<b>937 322</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		<b>14 758</b>
<b>Total des produits</b>	<b>11 419 536</b>	<b>10 757 712</b>
<b>Total des charges</b>	<b>11 409 439</b>	<b>10 741 203</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>10 097</b>	<b>16 509</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le	31 Décembre 2006,
dont le total est de	5 845 956,82 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,	
et dégageant un résultat de	10 096,68 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 Janvier 2006 au 31 Décembre 2006.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Documents	Applicable	Non applicable	Non significatif
Règles et méthodes comptables	X		
Faits caractéristiques		X	
Immobilisations - Amortissements - Plus et moins values (simplifié)		X	
Immobilisations	X		
Amortissements	X		
provisions (simplifié)		X	
Provisions inscrites au bilan	X		
Etat des créances et dettes (simplifié)		X	
Etat des échéances , créances et dettes	X		
Variation détaillée des stocks et en-cours		X	
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		X	
Variation de la provision spéciale de réévaluation		X	
Variation de la réserve de réévaluation		X	
Frais d'établissement		X	
Frais de recherche appliquée et de développement		X	
Amortissements des frais de recherche et de développement		X	
Fonds commercial		X	
Intérêts immobilisés		X	
Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X	
Différences d'évaluation sur éléments fongibles		X	
Avances aux dirigeants		X	
Produits à recevoir	X		
Détail des produits à recevoir		X	
Détail des écritures des produits à recevoir		X	
Charges à payer	X		
Détail des charges à payer		X	
Détail des écritures des charges à payer		X	
Produits et charges constatés d'avance		X	
Détail des produits constatés d'avance		X	
Détail des charges constatées d'avance		X	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		X	
Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices		X	
Détail des charges exceptionnelles		X	

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Documents	Applicable	Non applicable	Non significatif
Détail des produits exceptionnels		X	
Composition du capital social	X		
Parts bénéficiaires		X	
Obligations convertibles		X	
Ventilation du chiffre d'affaires net		X	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X	
Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère		X	
Crédit-bail		X	
Engagements financiers	X		
Dettes garanties par des sûretés réelles		X	
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		X	
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt		X	
Rémunération globale et par catégorie des dirigeants		X	
Effectif moyen		X	
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société		X	
Liste des filiales et des participations		X	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		X	
Produits et charges exceptionnels		X	
Transferts de charges		X	
Liste par nature des frais accessoires d'achats		X	
Tableau des résultats des cinq derniers exercices		X	
Produits et charges sur exercices antérieurs		X	
Participation des salariés		X	
Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières		X	
Tableaux du portefeuille de TIAP		X	

## Règles et méthodes comptables

(Code de commerce - articles L 123-12 à L 123-28 & Plan Comptable Général)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Immobilisations incorporelles:

Nous avons inscrit en 2005 à l'actif du bilan, une somme de 1 075 000 €, représentative de l'estimation du coût total de réaménagement des fréquences, étalé sur cinq ans, lié à la montée en puissance de la TNT. Cette somme a pour contrepartie une dette qui figure au passif du bilan, dont le remboursement sera effectué auprès de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), conformément aux dispositions du décret du 4 juillet 2003 pris pour l'application de l'article 30-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la répartition et au préfinancement du coût de réaménagement des fréquences.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires à la mise en état d'utilisation des biens).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Subvention d'équipement**

En application de l'article 362-1 du PCG, la reprise de la subvention d'investissement qui finance l'achat des immobilisations amortissables, a été effectué sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen de la subvention.

**Indemnités de départ en retraite**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite et aux retraites complémentaires, n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes.

Le montant des engagements est déterminé selon une évaluation actuarielle prenant en compte des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'accroissement des salaires et d'actualisation.

Compte tenu des spécificités de l'entreprise (entreprise récente et effectif jeune), l'estimation du passif social est faible et s'élève à 12 403 €.

**Droit individuel à la formation**

Les engagements relatifs au droit individuel à la formation n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes. Le montant des droits est déterminé pour les personnes en CDI.

L'estimation du passif s'élève à 10 334 €.

## IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>Total I</b>			
<b>Total II</b>	1 568 659		65 699
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 621 371		309 937
Installations générales, agencements et aménagements divers	443 990		331 705
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	269 038		152 144
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	3 334 399		793 785
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 100		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	761		
<b>Total IV</b>	3 861		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	4 906 920		859 484

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 634 359	
<b>(I)</b>				
<b>(II)</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	191 492	4 863	2 734 953	
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 495	774 200	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		25 379	395 802	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>	191 492	31 738	3 904 955	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			3 100	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			761	
<b>Total IV</b>			3 861	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	191 492	31 738	5 543 175	

## AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total I</b>				
	<b>590 693</b>	<b>474 631</b>		<b>1 065 324</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 401 906	649 967	27 889	2 023 985
Installations générales, agencements et aménagements divers	387 196	190 673	293 466	284 402
Matériel de transport	67 793	62 202		129 994
Matériel de bureau et informatique, mobilier	180 368	59 847	25 035	215 180
Emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	<b>2 037 262</b>	<b>962 689</b>	<b>346 390</b>	<b>2 653 561</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>2 627 955</b>	<b>1 437 320</b>	<b>346 390</b>	<b>3 718 885</b>

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse -ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse -ment fiscal exceptionnel	
<b>Immo. incorporelles</b>							
Frais d'établisse- <b>Total I</b>							
Aut. immo. incorp. <b>Total II</b>							
<b>Immo. corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
<b>Total III</b>							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	761	761	
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	263 627	263 627	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 304	17 304	
	Impôts sur les bénéfices	14 537	14 537	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	139 818	139 818	
	<b>Total</b>	<b>436 048</b>	<b>436 048</b>	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Emprunts obligataires convertibles (1)</b>					
<b>Autres emprunts obligataires (1)</b>					
<b>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)</b>					
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
<b>Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)</b>					
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 749 968	1 749 968		
	Personnel et comptes rattachés	179 540	179 540		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	212 466	212 466		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	57 068	57 068		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	49 237	49 237		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	810 729	117 795	692 934	
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	<b>Total</b>	<b>3 059 008</b>	<b>2 366 074</b>	<b>692 934</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

**PRODUITS A RECEVOIR**

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 766	23 923
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Total</b>	<b>5 766</b>	<b>23 923</b>

**CHARGES A PAYER****Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 930	452 236
Dettes fiscales et sociales	253 249	291 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	810 729	1 075 000
Autres dettes :		
<b>Total</b>	<b>1 253 908</b>	<b>1 818 390</b>

SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le : 31 Décembre 2006

**PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>		

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Charges d'exploitation	139 818	115 490
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>139 818</b>	<b>115 490</b>

SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le : 31 Décembre 2006

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL****Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exerci	En fin d'exercice
ACTIONS	1,62013	1,62013	74 068			74 068

SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le : 31 Décembre 2006

**VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES****Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-20)

	<b>Avant impôt</b>	<b>Impôt correspondant</b>	<b>Après impôt</b>
+ Résultat courant	(1 110 662)	( 373 552)	( 737 109)
+ Résultat exceptionnel	1 120 758	373 552	747 206
- Participations des salariés			
Résultat comptable	10 097		10 097

**ENGAGEMENTS FINANCIERS****Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant</b>
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	12 403
Autres engagements donnés :	
Droit Individuel à la Formation	10 334
<b>Total (1)</b>	<b>22 737</b>

*(1) Dont concernant :*

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

*Dont engagements assortis de sûretés réelles*

<b>Engagements reçus</b>	<b>Montant</b>
--------------------------	----------------

<b>Total (2)</b>	
------------------	--

*(2) Dont concernant :*

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

*Dont engagements assortis de sûretés réelles*

<b>Engagements réciproques</b>	<b>Montant</b>
--------------------------------	----------------

<b>Total</b>	
--------------	--

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa réunion du mardi 15 mai 2007, la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes a procédé à l'audition de MM. les Questeurs.

Au cours de cette réunion, après avoir entendu le rapport de M. Marc MASSION, Secrétaire-Rapporteur, elle a, sur proposition de M. Paul GIROD, Président, reconnu réguliers et sincères les comptes présentés par MM. les Questeurs et autorisé ceux-ci à arrêter les comptes de l'exercice, affecter les résultats et donner quitus de leur gestion au Trésorier et aux Directeurs en charge.

En conséquence, elle a adopté deux résolutions portant l'une règlement définitif des comptes du Sénat et des comptabilités annexes et l'autre règlement définitif des comptes des représentants au Parlement européen pour le même exercice.

Elle a également adopté une résolution reconnaissant comme réguliers et sincères les comptes de la société de programme « Public Sénat », contrôlés et rendus publics dans les conditions légales et réglementaires qui s'imposent à cette société et elle a aussi autorisé l'arrêté définitif de la subvention versée à celle-ci pour l'exercice 2006.

\*

\* \*

*A l'issue de ses travaux, la Commission a transmis son rapport aux Questeurs du Sénat, le 15 mai 2007.*

*Le Collège des Questeurs en a pris acte, lors de sa réunion du même jour. Après avoir procédé aux opérations financières liées à la clôture de l'exercice, il a également adopté les arrêtés définitifs des comptes et a donné quitus de leur gestion au Trésorier et aux Directeurs en charge.*

**ANNEXE :**

**L'ACTIVITE DU SENAT PENDANT L'ANNEE PARLEMENTAIRE 2005-2006 :  
ELEMENTS DE COMPARAISON AVEC L'ANNEE PARLEMENTAIRE 2004-2005**

<b>Indicateur</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2004-2005</b>
Nombre de jours où le Sénat a siégé en séance publique	128 (dont 8 en session extraordinaire) <sup>1</sup>	110 (dont 7 en session extraordinaire)
Nombre d'heures de séance publique	978 heures 25	835 heures 45
Dont session extraordinaire	64 heures 20	50 heures 50
Dont travail nocturne (session ordinaire)	28,7 %	29 %
Dont ordre du jour réservé du Sénat (session ordinaire)	53 heures 35	45 heures 25
Travaux législatifs	632 heures 05	537 heures 25
Travaux de contrôle	115 heures 35	90 heures 55
Projet de loi de finances	149 heures 10	135 heures 55
Nombre d'amendements examinés	8.652 (dont 846 en session extraordinaire)	7.686 (dont 283 en session extraordinaire)
Dont adoptés	2.799 (dont 291 en session extraordinaire)	2.706 (dont 116 en session extraordinaire)
Part des amendements du Sénat retenus dans le texte définitif	93 %	93 %
Part des projets de loi soumis en premier lieu au Sénat	45,2 %	45,3 %
Nombre de lois adoptées définitivement	45 (+ 36 conventions)	48 (+ 62 conventions)
Nombre de questions écrites posées	5.011	5.625
Nombre de réponses publiées	4.912	4.537
Délai moyen de réponse	152 jours	149 jours
Questions écrites sur dernière liste de rappel	2.111	2.584
Nombre de questions d'actualité	180	170
Nombre de questions orales débattues	309	225
Nombre d'organismes extraparlimentaires dans lesquels le Sénat est représenté	169	151

Source : rapports du service de la séance du Sénat, « La séance plénière et l'activité du Sénat » pour les années parlementaires 2004-2005 et 2005-2006.

<sup>1</sup> Le record atteint au terme de la session 2003-2004 a été largement dépassé. Pour la première fois, le nombre de jours de séance publique atteint le plafond indicatif de l'article 28, alinéa 2 de la Constitution.